

AR Prefecture

063-200072080-20230307-CC20230203-BF
Reçu le 21/03/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 MARS 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 37

Votants : 46

N° CC2023-02-03B

OBJET :

**BUDGET ANNEXE
LAVERIE ATELIER RELAIS
COMPTE ADMINISTRATIF
2022**

L'an deux mille vingt-trois, le 7 mars à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 1 mars 2023 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

Présents : Jean-Yves ARNAUD ; Denis ASTRUC ; Michel BANCAREL ; Didier BOURNAT ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Guy CHARTOIRE ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Pierrette DAFFIX-RAY ; Jacqueline DUBOISSET ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Marc GIDEL ; Patrick GIDEL ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Christian JOUHET ; Claire LEMPEREUR ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Anthony PALERMO ; Bernard PENY ; Margaux PIQUELLE ; Valérie ROCHE ; Odile SOULIER ;
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Cédric BOILOT ayant donné procuration à Jacqueline DUBOISSET ; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Gilles GOUYON ayant donné procuration à Bernard FAVIER ; Bernard GRAND ayant donné procuration à Christian JEROME ; Marie-Christine LOURDIN ayant donné procuration à Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Jean-Marc SAUTERAU ayant donné procuration à Claire LEMPEREUR ; Catherine SIMONET ayant donné procuration à Anthony PALERMO ; Marie TARDIVAT ayant donné procuration à Michèle MEUNIER ; Jacques THOMAS ayant donné procuration à Laurent DUMAS ;

Excusés remplacés par le suppléant : Jean-Claude BELLARD remplacé par Gilles NAVARRO ; Bernard DUVERGER remplacé par Daniel CHARRAUX ; Bernadette GOURSON remplacé par Michelle DUBOISSET ; David SABY remplacé par Jean-Paul TOUVERON ;

Excusés : Marc BEAUMONT ; François BRUNET ; Aurélie DEFRETIERE ; Claude DUBOSCLARD ; Annelyse DURON ; Pascale JEAN ; Christophe SARRE ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ ;

AR Prefecture

063-200072080-20230307-CC20230203-BF
 Reçu le 21/03/2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles :

- L.2121-14 et L. 2121-21 relatifs à la désignation d'un autre président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

- L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Propose au Conseil Communautaire :

- D'approuver le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe « Laverie Atelier Relais » dressé par M. Laurent DUMAS, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lequel peut se résumer de la manière suivante :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		1 724,08		61 740,00		63 464,08
Opérations de l'exercice	222 418,73	220 924,65	273 112,32	220 924,65	495 531,05	441 849,30
TOTAUX	222 418,73	222 648,73	273 112,32	282 664,65	495 531,05	505 313,38
Résultats de clôture		230,00		9 552,33		9 782,33
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	222 418,73	222 648,73	273 112,32	282 664,65	495 531,05	505 313,38
RESULTATS DEFINITIFS		230,00		9 552,33		9 782,33

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- donne acte à Monsieur le Président, Laurent DUMAS, de la présentation faite du compte administratif 2022,

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus,
- approuve en conséquence le compte administratif 2022 ci-annexé.
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de ces décisions.

Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy les Mines, le 7 mars 2023.

Le Président
 Laurent DUMAS

Pays
 de
Saint-Eloy
 communauté de communes